Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires /suppléants : 61
- procurations : 8
- abstentions : 0
- votants : 69
- pour : 69

DÉLIBÉRATION n° 2019/170

L'an deux mille dix-neuf et le 12 novembre 2019 à 19h00 heures, **le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 05 novembre 2019, s'est réuni, à la salle des fêtes de RECURT, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pascal AUDIC a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Marc DUPOUY, José DUFRECHOU, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Jean BRILLOUET, Danièle VIDAL, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean MORERE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES.

Titulaires ayant donné procuration : Monique KATZ à Fabienne ROYO, Loïg LE RUN à Jean-Marc BEGUE, Alain DUCASSE à Jean BRILLOUET, Olivier CLEMENT BOLLEE à Bernard PLANO, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Jacques LAUREYS à André RECURT, Joël DEVAUD à Alain MAILLE, Guy RAYNAL à Aimé COURTADE

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Hervé CARRERE, Pascal LACHAUD, Maurice CABARROU, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Joëlle PEYRO, Jean-Louis VIAU, Gérard SABATHIE, Didier FAVARO.

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de SENTOUS pour le financement de travaux sur bâtiment public

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,
Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de SENTOUS sollicitant un fonds de concours d'un montant de 1 988 € à la CCPL pour l'opération : Travaux sur bâtiment public

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de Travaux sur bâtiment public	4 592.07 €	Fonds de concours CCPL	1 988.00 €
		Autofinancement commune	2 604.07 €
Total	**4 592.07 €**	**Total**	**4 592.07 €**

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20191112-2019-170-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019

LE CONSEIL :

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE :

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 1 988 € à la commune de SENTOUS pour le financement de travaux sur bâtiment public.

Pour copie conforme

Le Président
Bernard PLANO

C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN
65300 LANNEMEZAN

Affichée le 22 NOV. 2019

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20191112-2019-170-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019